

**Assemblée générale**

Distr. générale  
26 juin 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-troisième session****Demande d'inscription d'un point  
supplémentaire à l'ordre du jour provisoire  
de la soixante-troisième session****Octroi au Centre du Sud du statut d'observateur****Lettre datée du 19 juin 2008, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la République-Unie  
de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de demander, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session d'un point supplémentaire intitulé « Octroi au Centre du Sud du statut d'observateur ».

Cette demande est faite au nom du Directeur exécutif du Centre du Sud.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente demande est accompagnée d'un mémoire explicatif (voir annexe I) et d'un projet de résolution (voir annexe II).

Je vous serais également obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur  
(Signé) Augustine P. Mahiga



## Annexe I

### Mémoire explicatif

1. Le Centre du Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement, sise à Genève et comptant actuellement 51 États membres. L'Accord intergouvernemental de 1994 portant création du Centre du Sud est actuellement déposé auprès du Secrétaire général de l'ONU, qui exerce, en vertu de la Charte des Nations Unies, des fonctions de dépositaire de traités. Le texte de l'Accord ainsi que d'autres informations relatives au Centre ont été affichés sur son site Web à l'adresse suivante : <http://www.southcentre.org>.

2. Aux termes de l'Accord, le Centre du Sud poursuit les grands objectifs suivants :

- Promouvoir la solidarité des pays du Sud, la prise de conscience ainsi que la connaissance et la compréhension mutuelles des pays et des peuples du Sud;
- Promouvoir les diverses formes de coopération et d'intervention Sud-Sud, les liaisons, la mise en réseau et les échanges d'informations Sud-Sud;
- Collaborer à l'échelle de tous les pays du Sud à la promotion de leurs intérêts communs et coordonner la participation des pays en développement aux institutions internationales saisies des questions Sud-Sud et Nord-Sud ainsi que d'autres sujets de préoccupation de portée mondiale;
- Favoriser la convergence de vues et d'opinions entre pays du Sud en ce qui concerne les problèmes économiques, politiques et stratégiques mondiaux soulevés par l'évolution des concepts de développement, de souveraineté et de sécurité;
- Favoriser la compréhension mutuelle et la coopération entre le Sud et le Nord selon les principes de l'équité et de la justice pour tous et, à cette fin, œuvrer pour la démocratisation et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées.

3. D'une manière générale, le Centre aide les pays du Sud à définir leur point de vue sur les grandes questions de politique générale touchant le commerce, l'innovation et l'accès aux connaissances (notamment la propriété intellectuelle), la gouvernance mondiale, le financement du développement, le travail et l'emploi (notamment les migrations) et l'environnement. Par des études sur les politiques, il cherche à provoquer la réflexion et à présenter des propositions orientées sur l'action aux gouvernements des pays en développement, aux institutions de coopération Sud-Sud, aux organisations intergouvernementales du Sud, aux institutions multilatérales, aux partenaires des pays développés, aux organisations non gouvernementales et à l'ensemble de la communauté internationale.

4. Le Centre cherche également à promouvoir, selon les principes de l'équité et de la justice, les échanges Nord-Sud relatifs aux grandes questions de portée mondiale, conscient qu'un esprit de coopération et de compréhension mutuelle est à la base d'une action concertée au niveau international. Pour atteindre ses objectifs, le Centre cherche également, dans la limite de ses ressources et de ses attributions, à répondre aux demandes de conseil politique et de soutien technique émanant des pays en développement, dans le cadre de négociations internationales ou de débats tenus par de multiples instances internationales telles que l'Organisation mondiale

du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi que diverses entités et institutions spécialisées des Nations Unies telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social.

5. Le Centre est actuellement doté du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social, conformément à la décision 2006/244 du Conseil. Il a également le statut d'observateur auprès d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations internationales telles que l'OMPI, la CNUCED et l'OMC.

6. Les trois principaux programmes du Centre du Sud sont axés sur les grands domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies et sur les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Au titre du programme sur la gouvernance mondiale pour le développement, le Centre effectue des recherches en politique générale et fournit un appui technique aux pays en développement en ce qui concerne la gouvernance institutionnelle mondiale, le financement du développement et l'environnement, de façon à ce que le dispositif mondial de gouvernance et de coopération multilatérales dans ces domaines aide ces pays à atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre d'une action concertée; au titre du programme sur le commerce pour le développement, le Centre aide les pays en développement, par le biais de travaux de recherche en matière de politique et de conseils techniques, à mener, aux niveaux international et régional, des négociations commerciales couvrant de nombreuses activités thématiques différentes, notamment le commerce des produits agricoles, le commerce des services, les échanges de biens non agricoles, la diversification des produits de base et la diversification économique; au titre du programme sur l'innovation et l'accès aux connaissances, le Centre veille à ce que les travaux de recherche menés dans les domaines économique, politique, juridique et scientifique et les analyses politiques soient pris en compte dans les débats et servent à trouver des solutions aux problèmes de développement auxquels se heurtent les pays en développement, notamment les moins avancés, en ce qui concerne les connaissances et les technologies. Il vise à contribuer au développement, à l'utilisation coordonnée et au renforcement des moyens dont disposent ces pays et leurs institutions pour que la question du développement soit prise en compte dans leurs politiques sur l'innovation, l'accès aux connaissances et la propriété intellectuelle.

7. Le Centre du Sud trouve dans l'ONU l'un de ses grands partenaires, notamment pour la promotion et le soutien des objectifs et des espoirs de développement du Sud. À cet égard, les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, principal organe directeur, sont d'une grande importance pour les pays du Sud et, par voie de conséquence, pour le Centre.

## Annexe II

### Projet de résolution

#### **Octroi au Centre du Sud du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Centre du Sud,

1. *Décide* d'inviter le Centre du Sud à participer à ses sessions en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

---